



Nouveau!

Chers plaisanciers,

Il est maintenant possible de faire l'enregistrement de vos embarcations en ligne, ainsi que les paiements, et ce par carte de crédit ou par débit direct (chèque électronique).

*** Vous pouvez aussi grâce à ce site vous procurez les vignettes pour les véhicules.

Il suffit de se rendre sur le lien ci-dessous :

<http://saintgabrieldebrandon.com/tourisme/le-lac-maskinongé/>

et cliquez sur inscription-en-ligne.

Pour faciliter et accélérer le processus nous avons pré-inscrit de nombreux résidents, utilisateurs réguliers du Lac Maskinongé. Voici les étapes à suivre :

- Cliquez sur « se connecter » à droite de l'écran
- Poursuivez dans la rubrique « créer mon dossier »
- Entrer votre courriel et votre numéro de téléphone.
- Si vous avez été pré-inscrit un message vous avisera qu'un compte avec ce courriel ou numéro de téléphone existe déjà.
 - Créer votre nouveau mot de passe
 - Valider les informations des enregistrements de vos embarcations et/ou stationnements
 - Procéder au paiement en ligne par le biais sécuritaire de Paysafe.

Si vous n'avez pas de compte, suivez les étapes à suivre de la création de nouveau dossier.

Nous recevrons une confirmation de votre paiement. Une vignette attitrée à votre embarcation sera émise et vous pourrez la récupérer à nos bureaux ou à la guérite du Rang St-Augustin au début de la saison estivale 2019.

Attention! Pour recevoir votre droit d'accès, vous devrez alors présenter votre document d'immatriculation de Transport Canada ainsi que votre preuve de résidence s'il y a lieu.

Pour toute information contactez : Chantal Desrochers, coordonnatrice Gestion du Lac Maskinongé, au 450-835-3494 poste 6008, courriel : maskinautique@munstgab.com .Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.